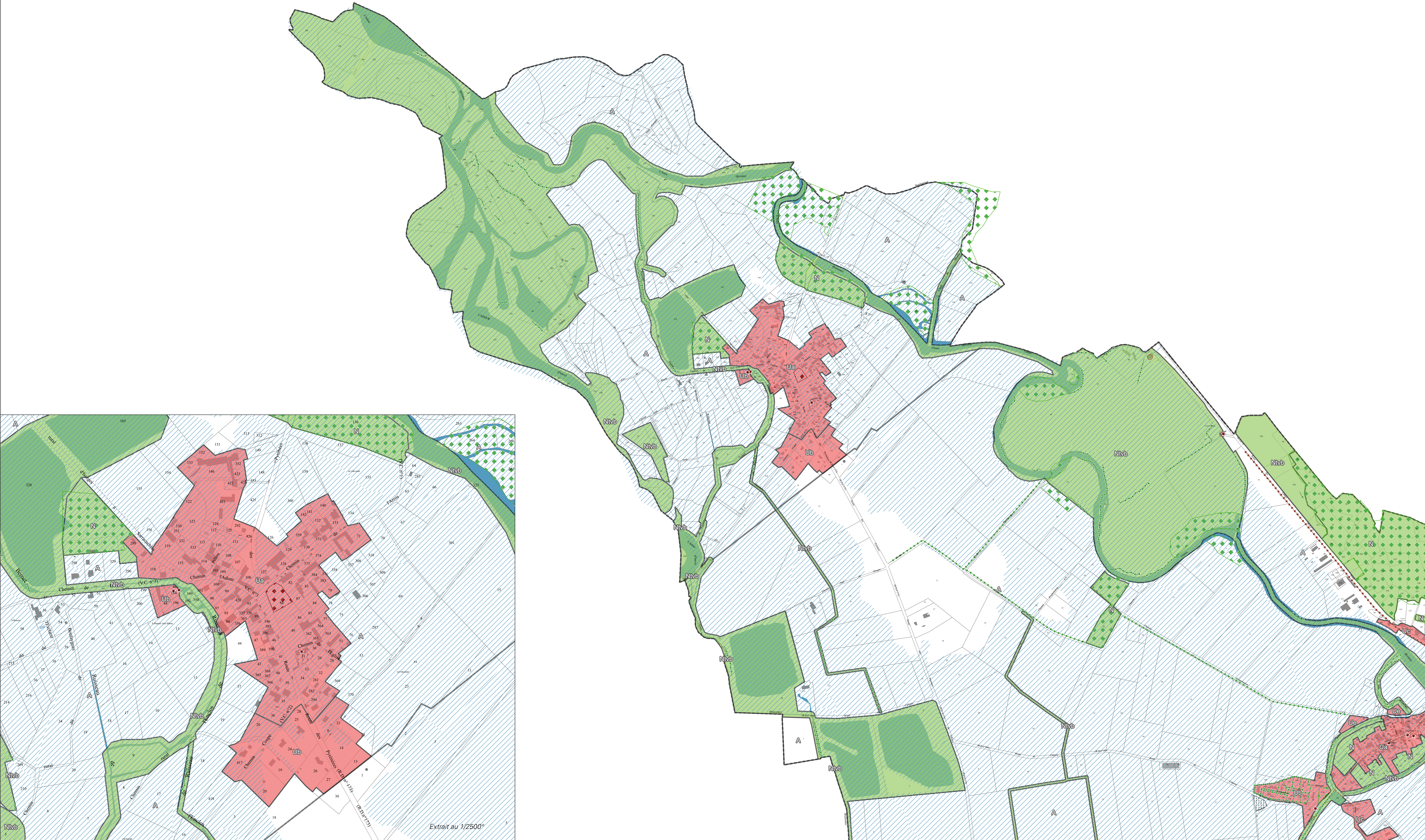




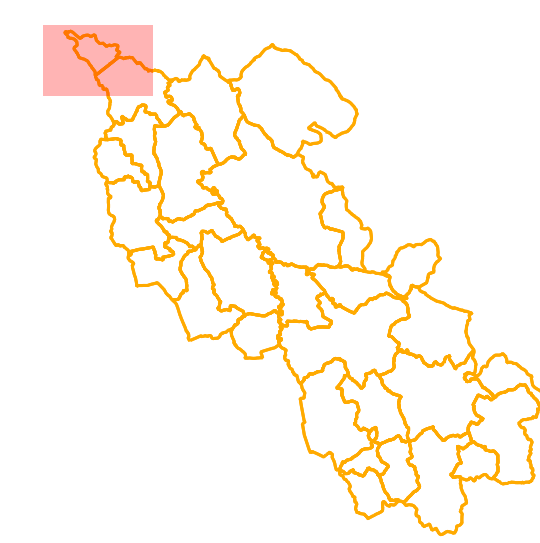
PLUI COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS -32

3.2-Règlement graphique - Commune de IZOTGES



communauté de communes

Bastides & Vallons du Gers



Légende :

ZONES

- Zone urbaine
- Zone à urbaniser ouverte
- Zone à urbaniser fermée
- Zone naturelle
- Zone agricole

PRESCRIPTIONS

- ★ Elément patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- ★ Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU) : alignement d'arbres ou de façades
- Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU) : alignements d'arbres et haies
- ... Voies, chemins à conserver et à créer

Emplacement réservé

Ensemble patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU)

Ensemble boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 CU)

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Echelle : 1/5000e

0 250 500 m

INFORMATIONS

- Limites communales
- Parcelles
- bâti cadastré
- Bâti nouveau
- Cours d'eau
- Zone inondable



Réalisé par : Adeline SERVAT
Origine DGFIP Cadastre Droits de l'Etat
révisé 01/2025